SGAC

ISAM/MBM

Enseignement Supérieur et Universitaire

INSTITUT SUPERIEUR DES ARTS ET METIERS DE MBUJIMAYI

ISAM / Mbujimayi

Le Cabinet du Directeur Général

DECISION N°.CAb.bD/ESU/ISAM-MBM/DG/PNTK/2018 DU 16/03/2018 PORTANT NOMINATION DE QUELQUES MEMBRES DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT SUPERIEUR DES ARTS ET METIERS DE MBUJIMAYI/ INSTITUTION OFFICIELLE

Le Directeur Général de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Mbujimayi,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée à ce jour, spécialement en ses articles 43 et 193 ;

Vu la Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 sur l'Enseignement national ;

Vu l'Ordonnance n°16/071 du 29 septembre 2016 portant organisation et fonctionnement des organes d'Administration de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Vu le Décret n°015/040 du 14 décembre 2015 portant critères de viabilité des Etablissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire de la République Démocratique du Congo ;

Vu l'Arrêté ministériel n°025/MINESU/CAB.MIN/SMM/RNT/LMM/2017 du 31 mars 2017 portant ouverture d'un Etablissement d'Enseignement Supérieur et Universitaire public dénommé : Institut Supérieur des Arts et Métiers de Mbujimayi « ISAM/ Mbujimayi » ;

Vu l'Arrêté ministériel n°108/MINESU/CAB.MIN/SMM/BLB/LMM/2017 du 14/08/2017 portant nomination des membres du Comité de Gestion de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers (ISAM) à Mbujimayi, dans la Province du Kasaï Oriental en République Démocratique du Congo ;

Considérant l'impérieuse nécessité de nommer les membres du personnel scientifique pour le bon fonctionnement de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Mbujimayi ;

Considérant le dossier individuel de chacun des intéressés, sur proposition du Secrétaire Général Académique ;

Le Comité de Gestion entendu ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

E-mail : isamombm@gmail.com
(+243) 856149791 ; 827294334
04, Av. de la Cathédrale, Q/ KashalaBonzola,C/ Kanshi, Ville de Mbujimayi.

DECIDE :

Article 1 : Sont nommés membres du personnel scientifique de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Mbujimayi, aux grades en regard de leurs noms, les personnes dont les noms suivent :

1) **Assistant de premier mandat**

1. ILUNGA N'KASHAMA

2) **Bibliothécaire de deuxième classe**

1. LUAMBWA KASHIKIJA
2. MIANDABU MBIYA

3) **Chargés des pratiques professionnelles (CPP)**

1. NSANGANA KADIMA
2. NYEMBA KASONGO

Article 2 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision ;

Article 3 : Le Secrétaire Général Académique et le Secrétaire Général Administratif sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Mbujimayi, le 16/03/2018

Le Directeur Général,

Peter NGALA NTUMBA, Ph. D.
Professeur Associé